

Règlement du concours

Afin de participer au concours photo « Les plus beaux centres-villes commerçants » organisé par la Fédération Nationale des Centres-Villes du 19 août 2021 au 06 septembre 2021, dans le cadre de la journée mondiale de la photographie,

L'Office de Commerce et de l'Artisanat, désigné sous le vocable Bayonne Shopping, organise un **concours photo** selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 1 – PRINCIPE DU CONCOURS

Le jeu concours « Mon Bayonne commerçant » se déroulera du samedi 17 juillet au vendredi 06 août 2021.

Il est ouvert à tous, sous réserve de fournir une photographie illustrant le centre-ville commerçant, où ce dernier est reconnaissable.

Un jury composé de membres de la municipalité de la Ville de Bayonne, de commerçants spécialistes de la photographie et d'un représentant de Bayonne Shopping déterminera 3 photographies gagnantes.

La première photographie gagnante représentera Bayonne pour le concours national de photographie « Les plus beaux centres-villes commerçants », organisé par la Fédération Française des Centres-villes du 19 août au 6 septembre 2021 à l'occasion de la journée mondiale de la Photographie 2021.

La deuxième et la troisième photographies gagnantes seront tirées sur papier et seront exposées à l'office de tourisme ou à la mairie de Bayonne.

Les gagnants seront prévenus par mail et/ou téléphone.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout le monde.

Pour pouvoir y participer, la photographie doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Être envoyée en haute résolution (full HD, minimum – 1920pixels x 1080 pixels)
- Elle doit obligatoirement être libre de droit.
- Elle doit être représentative du centre-ville commerçant, et on doit pouvoir y reconnaître Bayonne.
- En cas d'utilisation de drone, la photographie doit être centrée sur le centre-ville commerçant (une rue, un quartier, une place, etc.)
- Les photographies aériennes de toute la ville ainsi que les photos montages de plusieurs photographies sont exclues

Pour participer au jeu, les participants doivent envoyer leur photographie par mail à l'adresse : odcbayonne@gmail.com,

En précisant l'objet : Concours photo « mon Bayonne Commerçant »,

En indiquant dans le corps du mail : les nom, Prénom, téléphone du participant.

Article 3 – UTILISATION DES PHOTOS

Les participants au concours acceptent que les photos soient diffusées sur les réseaux sociaux, ainsi que leur prénom.

Article 4 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de Maître CAMINO, huissier de justice à Bayonne. Il sera mis en ligne et pourra être téléchargé sur le site Bayonneshopping.com pendant toute la durée du concours.